



Avis de Publication

Monsieur Jean Paul CROIZIER, Président de la Communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche certifie que le recueil des actes administratifs dont la séance s'est tenue le 25 juin 2020 a été publié ce jour et qu'il a été mis à disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- A l'accueil de la communauté de communes DRAGA
- Sur le site internet de la collectivité : www/ccdraga.fr

Toutes les délibérations de cette séance ont été télétransmises en préfecture le 1^{er} juillet 2020 et sont exécutoires à compter de la date de télétransmission.

Listes des actes publiés :

- 2020-036 Approbation du compte de gestion 2019 - budget Principal
- 2020-037 Approbation du compte administratif 2019 - Budget Principal
- 2020-038 Affectation du compte de résultat 2019 - Budget Principal
- 2020-039 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget AEP
- 2020-040 Approbation du compte administratif 2019 - Budget AEP
- 2020-041 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget Assainissement
- 2020-042 Approbation du compte administratif 2019-budget Assainissement
- 2020-043 Affectation du résultat 2019 - budget Assainissement
- 2020-044 Approbation du compte de gestion 2019 - SPANC
- 2020-045 Approbation du compte administratif 2019- SPANC
- 2020-046 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget SIPAZAI
- 2020-047 Approbation du compte administratif 2019- Budget SIPAZAI
- 2020-048 Approbation du compte de gestion 2019 - Budget ZA Bellieure
- 2020-049 Approbation du compte administratif 2019 - Budget ZA Bellieure
- 2020-050 Budget supplémentaire 2020 - Budget Principal
- 2020-051 Budget supplémentaire 2020 - Budget AEP
- 2020-052 Budget supplémentaire 2020 - Budget Assainissement collectif
- 2020-053 Budget Supplémentaire 2020 - SPANC
- 2020-054 Budget supplémentaire 2020 - Budget SIPAZAI
- 2020-055 Budget Supplémentaire 2020 - Budget ZA Bellieure
- 2020-056 Vote des taux de fiscalité 2020
- 2020-057 Alimentation en Eau Potable - Rapport du Délégué de l'eau 2019
- 2020-058 Assainissement collectif – Rapports des Délégués de l'assainissement collectif 2019
- 2020-059 Gestion des déchets - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019

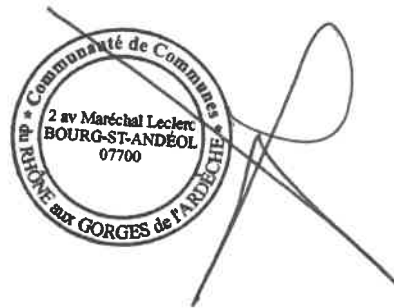
- 2020-060 Demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
- 2020-061 25. Création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours Emploi Compétences

Les délibérations publiées dans ce document peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Privas dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Avis affiché ce jour dans les lieux indiqués ci-dessus et mis en ligne sur le site internet de la collectivité ([www/ccdraga.fr](http://ccdraga.fr))

Fait à Bourg Saint Andéol le 1 er Juillet 2020

Le Président

Jean Paul CROIZIER





Mail : contact@ccdraga.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 35
- présents : 30
- votants : 35

M. Daniel ARCHAMBAULT
Est élu secrétaire de
séance

L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président

Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain – BEAU Jacky – Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie – MM. CHABANIS Alexandre – CHAZAUT Bernard – CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy

Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD)

Absents excusés : LANDRAUD Maryline – MALFOY Christine – MARCE Emilie – SAUJOT Bénédicte – SERRE Jean- Marc

Absents non excusés : Néant

**Délibération
N° 2020-036**

Votes :

- Pour : 34
- Contre : 1 (M. Barnier)
- Abstentions : 0

Objet : Budget Principal - Approbation Compte de Gestion 2019

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion PRINCIPAL 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif PRINCIPAL 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 007-240700864-20200625-2020_036A_038-BF

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **DECLARE** que le compte de gestion PRINCIPAL dressé pour l'exercice 2019 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le 01/07/2020
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020**

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 34 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard- DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc - CROIZIER Jean Paul Absents non excusés :
Délibération N° 2020-037	Votes : - Pour : 33 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget Principal - Approbation du compte administratif 2019	

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire désigne comme Président de séance Monsieur Pierre Louis RIVIER

Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2019 du budget Principal, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget Principal de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	15 273 110,25	15 208 858,96	30 481 969,21
	Titres de recettes émis	6 610 400,50	12 676 296,55	19 286 697,05
	Réductions de titres	-	249 916,42	249 916,42
	Restes à réaliser	2 834 417,00		2 834 417,00
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	15 273 110,25	15 208 858,96	30 481 969,21
	Mandats émis	8 669 603,77	10 679 933,80	19 349 537,57
	Annulations de mandats	111 492,70	216 870,36	328 363,06
	Restes à réaliser	1 464 569,28		1 464 569,28
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	1 963 316,69	15 606,12
	Déficit	1 947 710,57	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	1 369 847,72	-	1 369 847,72
	Déficit	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	2 509 058,96	2 231 615,15
	Déficit	277 443,81	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	4 472 375,65	3 617 068,99
	Déficit	855 306,66	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 du budget Principal de la Communauté de Communes DRAGA et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 du budget Principal est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte

**Le Président de séance,
 Pierre Louis RIVIER**



Affichée au siège de la communauté de communes
 du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01. JUL. 2020
 Transmise en Préfecture le... 01. JUL. 2020
 Retirée de l'affichage le.....



Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUL. 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_036A_038-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président
M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain – BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIQUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-038	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 - Abstentions : 0
Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 – Budget Principal	

Le conseil communautaire,

- considérant que le compte administratif a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 4 472 375,65€

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

07042
Code INSEE

cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche
BUDGET PRINCIPAL

2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DEUBERATIONS DU Conseil Communautaire
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de membres exprimés :
 VOTES :
 Pour : Contre : Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 963 316,69
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 509 058,96
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 472 375,65
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-2 225 154,36
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	1 389 847,72
Besoin de financement F. = D. + E.	855 306,66
AFFECTATION = C. = G. + H.	4 472 375,65
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	855 306,66
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	3 617 068,99
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier) adopte la proposition.

Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
 Jean Paul CROIZIER

Affichée au siège de la communauté de communes
 du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le 01.07.2020
 Transmise en Préfecture le 01.07.2020
 Retirée de l'affichage le





Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUIL. 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_039A_040-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
 07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix-huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain – BEAU Jacky – Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie – MM. CHABANIS Alexandre – CHAZAUT Bernard – CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE) - Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-039	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget Service des Eaux - Approbation Compte de Gestion 2019	

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du service des Eaux 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif du service des Eaux 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **DECLARE** que le compte de gestion du service des Eaux dressé pour l'exercice 2019 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le 01 JUL 2020
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....



COMMUNAUTE DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 35
- présents : 29
- votants : 34

M. Daniel ARCHAMBAULT
Est élu secrétaire de
séance

L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président

Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy

Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD)

Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc - CROIZIER Jean Paul

Absents non excusés : Néant

**Délibération
N° 2020-040**

Votes :

- Pour : 33
- Contre : 1 (M. Barnier)
- Abstentions : 0

Objet : Budget Service des Eaux - Approbation du compte administratif 2019

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire désigne comme Président de séance Monsieur Pierre Louis RIVIER

Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le compte de gestion 2019 du budget du service des Eaux, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget du service des Eaux de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	4 846 359,73	1 160 000,00	6 006 359,73
	Titres de recettes émis	1 143 255,51	875 210,34	2 018 465,85
	Réductions de titres	-	55 520,00	55 520,00
	Restes à réaliser	2 242 300,00		2 242 300,00
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	4 846 359,73	1 160 000,00	6 006 359,73
	Mandats émis	1 434 992,14	683 382,84	2 118 374,98
	Annulations de mandats	84 450,84	3 366,12	87 816,96
	Restes à réaliser	2 256 931,89		2 256 931,89
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	139 673,62	-
	Déficit	207 285,79	-	67 612,17
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	14 631,89	-	14 631,89
RESULTAT REPORTE	Excédent	409 872,76	200 000,00	609 872,76
	Déficit	-	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	187 955,08	339 673,62	527 628,70
	Déficit	-	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 du budget du service des Eaux de la Communauté de Communes DRAGA et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 du budget du service des Eaux est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

**Le Président de séance,
Pierre Louis RIVIER**

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01.07.2020
Transmise en Préfecture le... 01.07.2020
Retirée de l'affichage le.....



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES****DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020**

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix-huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain – BEAU Jacky – Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie – MM. CHABANIS Alexandre – CHAZAUT Bernard – CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline – MALFOY Christine – MARCE Emilie – SAUJOT Bénédicte – SERRE Jean- Marc Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-041	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget Assainissement Collectif - Approbation Compte de Gestion 2019	

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du budget Assainissement 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif du budget Assainissement 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

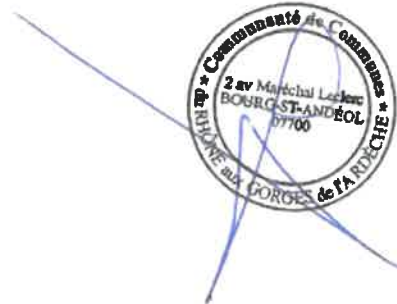
Après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget Assainissement dressé pour l'exercice 2019 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01 JUL 2020
Transmise en Préfecture le... 01 JUL 2020
Retirée de l'affichage le.....



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020**

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 34 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emille MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc - CROIZIER Jean Paul Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-042	Votes : - Pour : 33 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget Assainissement Collectif - Approbation du compte administratif 2019	

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire désigne comme Président de séance Monsieur Pierre Louis RIVIER

Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2019 du budget Assainissement, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget Assainissement de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	2 311 652,54	1 689 629,67	4 001 282,21
	Titres de recettes émis	579 869,11	787 270,35	1 367 139,46
	Réductions de titres	-	1 200,00	1 200,00
	Restes à réaliser	145 950,00		145 950,00
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	2 311 652,54	1 689 629,67	4 001 282,21
	Mandats émis	901 225,18	466 302,86	1 367 528,04
	Annulations de mandats	72 023,25	13 253,67	85 276,92
	Restes à réaliser	468 758,79		468 758,79
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	333 021,16	83 688,34
	Déficit	249 332,82	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	322 808,79	-	322 808,79
RESULTAT REPORTE	Excédent	391 722,87	849 629,67	1 241 352,54
	Déficit	-	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	1 182 650,83	1 002 232,09
	Déficit	180 418,74	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 du budget assainissement et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 du budget Assainissement est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte

**Le Président de séance,
 Pierre Louis RIVIER**



Affichée au siège de la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le 01 JUIL. 2020
 Transmise en Préfecture le 01 JUIL. 2020
 Retirée de l'affichage le



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louls – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-043	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget Assainissement Collectif	

Le conseil communautaire,

- considérant que le compte administratif a fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 182 650,83 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

07042 Code INSEE	cc du Rhône aux Gorges de l'Ardèche ASSAINISSEMENT COLLECTIF	2019
---------------------	---	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
 AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Communautaire décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de membres exprimés :
 VOTES :
 Pour : Contre : Abstentions

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	333 021,16
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	849 629,67
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 182 650,83
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	142 390,05
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-322 808,79
Besoin de financement = e + f	180 418,74
AFFECTATION (2) = d.	1 182 650,83
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	180 418,74
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	1 002 232,09
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des règles SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGOT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier) adopte la proposition.

Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte

Affichée au siège de la communauté de communes
 du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01.07.2020
 Transmise en Préfecture le... 01.07.2020
 Retirée de l'affichage le.....

Le Président
 Jean Paul CROIZIER





Mail : contact@ccdraga.fr

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le 01 JUIL. 2020

ID : 007-240700864-20200625-2020_044A_045-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 35
- présents : 30
- votants : 35

M. Daniel ARCHAMBAULT
Est élu secrétaire de
séance

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix-huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président

Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain – BEAU Jacky – Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie – MM. CHABANIS Alexandre – CHAZAUT Bernard – CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy

Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD)

Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc

Absents non excusés : Néant

**Délibération
N° 2020-044**

Votes :

- Pour : 34
- Contre : 1 (M. Barnier)
- Abstentions : 0

**Objet : Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) -
Approbation Compte de Gestion 2019**

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif du SPANC 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier),

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **DECLARE** que le compte de gestion du SPANC dressé pour l'exercice 2019 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le 01 JUL 2020
Transmise en Préfecture le 01 JUL 2020
Retirée de l'affichage le



Mail : contact@ccdraga.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020**

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 34 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian– MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louls – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc - CROIZIER Jean Paul Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-045	Votes : - Pour : 33 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Approbation du compte administratif 2019	

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire désigne comme Président de séance Monsieur Pierre Louis RIVIER

Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le compte de gestion 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	44 700,00	52 300,00	97 000,00
	Titres de recettes émis	33 000,00	50 460,00	83 460,00
	Réductions de titres	-	-	-
	Restes à réaliser	-	-	-
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	44 700,00	52 300,00	97 000,00
	Mandats émis	33 000,00	46 050,29	79 050,29
	Annulations de mandats	-	-	-
	Restes à réaliser	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	4 409,71	4 409,71
	Déficit	-	-	-
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	4 409,71	4 409,71
	Déficit	-	-	-

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président de séance,
 Pierre Louis RIVIER

Affichée au siège de la communauté de communes
 du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le 01 JUL 2020
 Transmise en Préfecture le 01 JUL 2020
 Retirée de l'affichage le





COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-046	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget SIPAZAI Banc Rouge - Approbation Compte de Gestion 2019	

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion du SIPAZAI / Banc Rouge 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif du SIPAZAI Banc Rouge 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **DECLARE** que le compte de gestion du SIPAZAI Banc Rouge dressé pour l'exercice 2019 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01.07.2020
Transmise en Préfecture le... 01.07.2020
Retirée de l'affichage le.....



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DU RHONE AUX GORGES DE
 L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
 07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 34	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc - CROIZIER Jean Paul Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-047	Votes : - Pour : 33 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget SIPAZAI Banc Rouge - Approbation du compte administratif 2019	

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire désigne comme Président de séance Monsieur Pierre Louis RIVIER

Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Commune le compte de gestion 2019 du Sipazai / Banc Rouge, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget du Sipazai / Banc Rouge de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	156 310,33	303 524,17	459 834,50
	Titres de recettes émis	22 067,50	5 993,00	28 060,50
	Réductions de titres	-	-	-
	Restes à réaliser	-	-	-
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	156 310,33	303 524,17	459 834,50
	Mandats émis	9 345,95	57 155,46	66 501,41
	Annulations de mandats	-	5 769,39	5 769,39
	Restes à réaliser	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	12 721,55	-	-
	Déficit	-	45 393,07	32 671,52
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	76 889,33	101 913,84	178 803,17
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	-	-
	Déficit	64 167,78	147 306,91	211 474,69

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 du Sipazai / Banc Rouge et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 du Sipazai / Banc Rouge est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

**Le Président de séance,
Pierre Louis RIVIER**



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01 JUL 2020
Transmise en Préfecture le... 01 JUL 2020
Retirée de l'affichage le.....



Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le 01 JUL. 2020

ID : 007-240700864-20200625-2020_048A_049-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020**

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-048	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget Zone d'activité Bellieure - Approbation Compte de Gestion 2019	

Monsieur RIVIER, Vice-Président, informe le Conseil Communautaire de la transmission du compte de gestion de la zone d'activité de Bellieure 2019 par le Trésorier. Il précise que les données comptables sont conformes au compte administratif de la zone d'activité de Bellieure 2019. Aussi propose-t-il d'approuver ledit compte de gestion.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 -Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- **DECLARE** que le compte de gestion de la zone d'activité de Bellieure dressé pour l'exercice 2019 par le comptable n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
 du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01. JUIL. 2020
 Transmise en Préfecture le... 01. JUIL. 2020
 Retirée de l'affichage le.....



Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUL. 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_048A_049-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
 07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 34	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc - CROIZIER Jean Paul Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-049	Votes : - Pour : 33 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget ZA Bellieure - Approbation du compte administratif 2019	

Conformément à l'article L.121-14 du CGCT, le Conseil Communautaire désigne comme Président de séance Monsieur Pierre Louis RIVIER

Monsieur le Trésorier de Bourg Saint Andéol a transmis à la Communauté de Communes son compte de gestion 2019 de la zone d'activité de Bellieure, les écritures font ressortir les masses suivantes :

Pour le budget de la zone d'activité de Bellieure de la Communauté de Communes du Rhône aux gorges de l'Ardèche :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	542 662,24	553 962,24	1 096 624,48
	Titres de recettes émis	265 681,12	273 361,12	539 042,24
	Réductions de titres	-	-	-
	Restes à réaliser	-	-	-
DEPENSES	Prévisions budgétaires totales	542 662,24	553 962,24	1 096 624,48
	Mandats émis	273 361,12	273 361,12	546 722,24
	Annulations de mandats	-	-	-
	Restes à réaliser	-	-	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	SOLDE D'EXECUTION			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	7 680,00	-	7 680,00
	SOLDE DES RESTES A REALISER			-
	Excédent	-	-	-
	Déficit	-	-	-
RESULTAT REPORTE	Excédent	-	-	-
	Déficit	265 681,12	-	265 681,12
RESULTAT CUMULE	Excédent	-	-	-
	Déficit	273 361,12	-	273 361,12

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte administratif 2019 de la zone d'activité de Bellieure et de donner quitus au Président pour l'exercice 2019 (le Président, Mr CROIZIER, se retire et ne participe pas au vote).

Le compte administratif 2019 de la zone d'activité de Bellieure est approuvé avec 33 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président de séance,
Pierre Louis RIVIER

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01.07.2020
Transmise en Préfecture le... 01.07.2020
Retirée de l'affichage le.....





Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUL. 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_050-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
 07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-050	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget Principal - Approbation du budget supplémentaire 2020	

Vu

- la délibération n°2020-015 du 12 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 Principal,
- l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2020
- les propositions faites par Monsieur RIVIER, Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 007-240700864-20200625-2020_050-BF

Il est proposé d'approuver le budget supplémentaire 2020 Prin
comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 3 618 468,99 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 4 571 723,66 €

Après avoir entendu les propositions du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Approuve le budget supplémentaire avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le 01 JUN 2020
Transmise en Préfecture le 01 JUN 2020
Retirée de l'affichage le



Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUL. 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_051-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
 07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président
M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-051	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget Service des Eaux - Approbation du budget supplémentaire 2020	

Vu

- la délibération n°2020-016 du 12 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 du Service des Eaux,
- l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2020
- les propositions faites par Monsieur RIVIER, Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 007-240700864-20200625-2020_051-BF

Il est proposé d'approuver le budget supplémentaire 2020 du se
résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 259 673,62 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 2 865 750,59 €

Après avoir entendu les propositions du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Approuve le budget supplémentaire avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le 01 JUL. 2020
Transmise en Préfecture le 01 JUL. 2020
Retirée de l'affichage le



Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUL. 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_052-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
 07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdrega.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-052	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget Assainissement Collectif - Approbation du budget supplémentaire 2020	

Vu

- la délibération n°2020-017 du 12 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 Assainissement Collectif,
- l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2020
- les propositions faites par Monsieur RIVIER, Vice-Président,

Il est proposé d'approuver le budget supplémentaire 2020 Assainissement
se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 927 132,09 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 1 344 680,88 €

Après avoir entendu les propositions du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Approuve le budget supplémentaire avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)**

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....01 JUL 2020.....
Transmise en Préfecture le.....01 JUL 2020.....
Retirée de l'affichage le.....



Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUIL. 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_053-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
 07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président
M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-053	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Approbation du budget supplémentaire 2020	

Vu

- la délibération n°2020-018 du 12 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2020
- les propositions faites par Monsieur RIVIER, Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 007-240700864-20200625-2020_053-BF

Il est proposé d'approuver le budget supplémentaire 2020 Service Non Collectif (SPANC) qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 4 409,71 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 0,00 €

Après avoir entendu les propositions du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Approuve le budget supplémentaire avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01 JUL 2020
Transmise en Préfecture le... 01 JUL 2020
Retirée de l'affichage le.....



Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUL 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_054-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
 07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix-huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – LAVIS Christian – MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE)- Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-054	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0
Objet : Budget SIPAZAI Banc rouge - Approbation du budget supplémentaire 2020	

Vu

- la délibération n°2020-019 du 12 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 SIPAZAI Banc rouge,
- l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2020
- les propositions faites par Monsieur RIVIER, Vice-Président,

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 007-240700864-20200625-2020_054-BF

Il est proposé d'approuver le budget supplémentaire 2020 SIPAZ
résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 223 784,69 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 76 467,78 €

Après avoir entendu les propositions du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **Approuve le budget supplémentaire avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)**

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01. JUIL. 2020
Transmise en Préfecture le... 01. JUIL. 2020...
Retirée de l'affichage le.....



Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le **01 JUL. 2020**
 ID : 007-240700864-20200625-2020_055-BF

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020**

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président
M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE) - Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) - Mme BOUVIER Mireille (Procuration de Christian LAVIS) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc- LAVIS Christian Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-055	Votes : - Pour : 34 - Contre : 1 (M. Barnier) - Abstentions : 0

Objet : Budget de la Zone d'Activité Bellieure - Approbation du budget supplémentaire 2020

Vu

- la délibération n°2020-020 du 12 mars 2020 approuvant le budget primitif 2020 de la Zone d'Activité Bellieure,
- l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11 juin 2020

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

SLO

ID : 007-240700864-20200625-2020_055-BF

- les propositions faites par Monsieur RIVIER, Vice-Président

Il est proposé d'approuver le budget supplémentaire 2020 de la Zone d'Activité Belleure qui peut se résumer comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 546 742,24 €
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 546 732,24 €

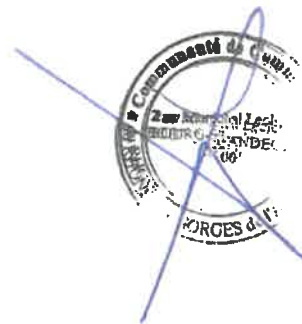
Après avoir entendu les propositions du rapporteur et en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Approuve le budget supplémentaire avec 34 voix pour et 1 contre (M. Barnier)

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01 JUL 2020
Transmise en Préfecture le... 01 JUL 2020
Retirée de l'affichage le.....



COMMUNAUTE DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE) - Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) - Mme BOUVIER Mireille (Procuration de Christian LAVIS) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc- LAVIS Christian Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-056	Votes : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Vote des taux 2020	

Vu

- le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant

- l'état de notification des bases prévisionnelles de la fiscalité directe locale pour 2020,
- l'avis de la commission finances en date du 11 juin 2020,

Monsieur Rivier rappelle que les recettes fiscales prévues dans le cadre du budget primitif 2020 ont été calculées sur la base d'une augmentation des taux de fiscalité, nécessaire pour faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement et considérant la volonté de conserver un taux d'épargne supérieur à 5%.

Il indique que compte tenu de l'impact du confinement sur l'activité économique et les difficultés rencontrées par les entreprises et la population du territoire, il est proposé de renoncer à l'augmentation des taux de fiscalité envisagée en mars 2020. Cela représente un maque à gagner pour le collectivité de près de 180 000 € pour l'année 2020.

Monsieur Rivier, Vice-Président en charge des finances propose de voter pour 2020 les taux d'imposition présentés ci-dessous (inchangés depuis 2016) :

	Bases	Taux	Produit attendu
Cotisation foncière d'entreprise	8 688 000	28,93%	2 513 438
Foncier Bâti	21 259 000	1,40%	297 626
Foncier Non Bâti	552 200	5,81%	32 083
Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères	17 209 875	13,86%	2 385 289

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le taux de cotisation foncière des entreprises tel que proposé
- **Décide** que le potentiel d'augmentation du taux de CFE non utilisé en 2020 sera capitalisé à hauteur de 0,03 point (soit un total de 1.150 cumulé avec le taux de CFE capitalisé en 2019)
- **Demande** que le potentiel d'augmentation du taux de CFE relatif à l'année 2017 puisse être conservé pour l'année 2021 dans la mesure où le maintien des taux est lié exclusivement au contexte de pandémie.
- **Approuve** le taux de la taxe sur le foncier bâti tel que proposé
- **Approuve** le taux de la taxe sur le foncier non bâti tel que proposé
- **Approuve** le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères tel que proposé
- **Charge** Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....01 JUIL. 2020.....
Transmise en Préfecture le.....01 JUIL. 2020.....
Retirée de l'affichage le.....

Le Président
Jean Paul CROIZIER





Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUIL. 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_057-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
 07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix-huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président
M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE) - Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) - Mme BOUVIER Mireille (Procuration de Christian LAVIS) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc- LAVIS Christian Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-057	Votes : - Les conseillers communautaires ont pris acte de la présentation du rapport
Objet : Alimentation en Eau Potable - Rapport du Délégué de l'eau 2019	

Vu

- L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant

- Que le Président de la Communauté de Communes doit communiquer à l'assemblée délibérante le rapport du délégué de l'eau mentionné à l'article L. 3131-5 du code

de la commande publique, lors de la plus prochaine délibérante qui en prend acte.

- Que le délégataire du service public d'alimentation en eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes est la société VEOLIA Eau.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Prend** acte de la présentation du rapport annuel 2019 du délégataire de l'alimentation en eau potable.
- **Autorise** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le 01 JUL 2020
Transmise en Préfecture le 01 JUL 2020
Retirée de l'affichage le



Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUL. 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_058-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marle - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE) - Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) - Mme BOUVIER Mireille (Procuration de Christian LAVIS) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc- LAVIS Christian Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-058	Votes : - Les conseillers communautaires ont pris acte de la présentation des rapports
Objet : Assainissement collectif – Rapports des Délégués de l'assainissement collectif 2019	

Vu

- L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant

- Que sur l'année 2019, le service public de l'assainissement travers de différents contrats de concession sur le territoire de la Communauté de Communes selon le détail suivant :

Communes	Exercice 2019
Bidon	SAUR Contrat de délégation du 1 ^{er} juillet 2018
Bourg-Saint-Andéol	
Gras	
Saint-Just-d'Ardèche	
Saint-Martin-d'Ardèche	
SIVU cité du Barrage	
Saint Montan	
Viviers	
Larnas	SAUR Délégation jusqu'au 30 juin 2021
Saint-Marcel-d'Ardèche	VEOLIA Délégation jusqu'au 31 décembre 2022

- Que le Président de la Communauté de Communes doit communiquer à l'assemblée délibérante les rapports des délégataires de l'assainissement collectif mentionnés à l'article L. 3131-5 du code de la commande publique, lors de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Prend acte de la présentation des rapports annuels 2019 des délégataires pour le service public de l'assainissement collectif.
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01. JUL. 2020
Transmise en Préfecture le... 01. JUL. 2020
Retirée de l'affichage le.....

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER





Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUIL. 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_059-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte Du 25 Juin 2020	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président
M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain – BEAU Jacky – Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie – MM. CHABANIS Alexandre – CHAZAUT Bernard – CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE) – Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) – Mme BOUVIER Mireille (Procuration de Christian LAVIS) Absents excusés : LANDRAUD Maryline – MALFOY Christine – MARCE Emilie – SAUJOT Bénédicte – SERRE Jean- Marc– LAVIS Christian Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-059	Votes : - Les conseillers communautaires ont pris acte de la présentation du rapport
Objet : Gestion des déchets - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2019	

Vu

- Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Considérant

- Que le Président de la Communauté de Communes doit délibérer, dans les six mois qui suivent l'exercice concerné, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- Que le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2019 est joint en annexe de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Prend acte** de la présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- **Autorise** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le 01 JUIL 2020
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....



Envoyé en préfecture le 01/07/2020
 Reçu en préfecture le 01/07/2020
 Affiché le 01 JUIL. 2020
 ID : 007-240700864-20200625-2020_060-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDECHE

Place Georges Courtial
 07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 25 juin 2020	
Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix-huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme - MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christlane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE) - Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) - Mme BOUVIER Mireille (Procuration de Christian LAVIS) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc– LAVIS Christian Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-060	Votes : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Demande de renouvellement de classement de l'Office de tourisme du Rhône aux Gorges de l'Ardèche	

Vu

- l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme
- le code du tourisme, notamment son article D. 133-20

Considérant

• que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories – I ou II suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique de la France Atout France et homologué par arrêté du ministre de l'économie et des finances

Ces critères sont déclinés en 9 chapitres :

- ✓ L'office de tourisme est accessible et accueillant
- ✓ Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention,
- ✓ L'information est accessible à la clientèle étrangère
- ✓ L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour
- ✓ Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés
- ✓ L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès
- ✓ L'office de tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission
- ✓ L'office de tourisme assure un recueil statistique
- ✓ L'office de tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale

Considérant

- qu'il revient au conseil communautaire, sur proposition de l'office de tourisme, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,
- que ce classement est prononcé pour cinq ans,
- que l'Office de tourisme déposera un dossier de classement en catégorie
- 1 auprès de la Préfecture de l'Ardèche.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
après en avoir délibéré à l'unanimité

➤ décide de solliciter auprès du Préfet de l'Ardèche le classement de l'Office de Tourisme Du Rhône aux gorges de l'Ardèche en catégorie 1

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le... 01 JUL 2020
Transmise en Préfecture le... 01 JUL 2020
Retirée de l'affichage le.....



COMMUNAUTE DE COMMUNES

**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Mixte
Du 25 Juin 2020**

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 35 M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt, le vingt cinq juin, le conseil communautaire mixte, dûment convoqué le dix huit juin s'est réuni en séance publique à Bourg Saint Andéol, 2 avenue du Maréchal Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président Titulaires présents : MM. ADRAGNA Patrick – ARCHAMBAULT Daniel – BARNIER Alain - BEAU Jacky - Mmes BOUVIER Mireille – CASAMATTA Marie - MM. CHABANIS Alexandre - CHAZAUT Bernard - CROIZIER Jean Paul – DROUARD Michel – Mmes DUMARCHE Brigitte – FAVIER Christine – M. GARCIA Patrick – Mme GONNET TABARDEL Françoise – M. GUERIN Patrick – Mmes GUIGUE PUJUGUET Brigitte – GUINAULT Thérèse – MM. LAURENT Jérôme – MM. MATHON Christophe – MAULAVE Christian – Mmes PELOZUELO Christiane – PEZZOTTA Christelle – MM. RANCHON Denis – RIEU Roland – RIVIER Pierre Louis – Mme ROSIN Isabelle – M. SALVI Corinne – MM. TRIOMPHE Sylvain – Mme VALETTE Cathy Titulaires présents avec droit de vote : Jacky BEAU (Procuration de Bénédicte SAUJOT – Bernard CHAZAUT (Procuration de Christine MALFOY) – Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) – Patrick GUERIN (Procuration de Emilie MARCE) - Christophe MATHON (Procuration de Maryline LANDRAUD) - Mme BOUVIER Mireille (Procuration de Christian LAVIS) Absents excusés : LANDRAUD Maryline - MALFOY Christine - MARCE Emilie - SAUJOT Bénédicte - SERRE Jean- Marc- LAVIS Christian Absents non excusés : Néant
Délibération N° 2020-061	Votes : - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Objet : Création d'un poste d'Agent Technique polyvalent dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) Parcours emploi compétences	

Vu

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code du travail et notamment ses articles L. 5134-19-4, L. 5134-110 et L. 5132-3-1
- Délibération n°2020-031 en date du 12 Mars 2020 modifiant le tableau des effectifs,

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 35 % sur 26h/hebdomadaire.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 1 an et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Président propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Sous la responsabilité du Directeur du Pôle Environnement, les missions exercées seront suivantes :
 - Travaux de débroussaillage, nettoyage, maçonnerie, peinture, plomberie....
 - Manutentions diverses : aménagement de locaux, transport de matériel...
 - Intervention sur les bacs et colonnes de tri
 - Remplacement occasionnel sur le poste de gardien de déchetterie :
 - Accueillir le public, orienter et expliquer les règles du tri des déchets
 - Contrôler et assurer le tri des déchets
 - Suivre le remplissage et la gestion des enlèvements des bennes
 - Veiller au respect des règles de sûreté, d'hygiène et de sécurité
 - Entretenir le site,
- Durée du contrat : 1 an
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC +5%,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec l'Etat ou la Mission Locale et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, sur rapport de M. Le Président,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Décide** de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
- **Contenu du poste** : Sous la responsabilité du Directeur du Pôle Environnement, les missions exercées seront suivantes :
 - Travaux de débroussaillage, nettoyage, maçonnerie, peinture, plomberie....
 - Manutentions diverses : aménagement de locaux, transport de matériel...
 - Intervention sur les bacs et colonnes de tri
 - Remplacement occasionnel sur le poste de gardien de déchetterie :
 - Accueillir le public, orienter et expliquer les règles du tri des déchets
 - Contrôler et assurer le tri des déchets
 - Suivre le remplissage et la gestion des enlèvements des bennes
 - Veiller au respect des règles de sûreté, d'hygiène et de sécurité
 - Entretenir le site,
- **Durée des contrats** : 1 an
- **Durée hebdomadaire de travail** : 35 heures
- **Rémunération** : SMIC +5%,
- **Autorise** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le Président
Jean Paul CROIZIER



Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le 01 JUIL 2020
Transmise en Préfecture le 01 JUIL 2020
Retirée de l'affichage le